PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du lundi 28 avril 2003 à 20h15

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS,

Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Laurence d'HESPEL, **Christophe IMHOOS** (**président**), Thierry PRADERVAND, René STALDER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI, Cyril

de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Janine HAGMANN, maire

Mme Catherine KUFFER, adjointe M. Emmanuel FOËX, adjoint

Excusés

Conseil municipal: MM. Daniel RINALDI et Pierre SUTTER.

M. le Président ouvre la séance à 20h15, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la liste des personnes excusées.

Discours de fin de législature (M. le Président)

Selon la tradition, il revient au Président de faire un discours de clôture de cette législature. Soyez rassurés, je serai bref.

Je ne me livrerai pas à une analyse ni à une synthèse de nos 4 années de travaux.

J'aurais pu aussi, à titre statistique, énumérer :

- le nombre d'heures passées en séance du Conseil
- le nombre de séances de commissions
- le nombre de délibérations votées et autres décisions prises
- le nombre d'approbations de PV

- le nombre de pétitions examinées (quelques-unes tout de même)
- le nombre de motions étudiées (en tous cas 1 !)
- ou tout simplement le nombre d'heures de discussion, d'objets traités, etc...

J'aurais pu également me livrer à un examen statistique du taux de fréquentation des séances du CM et celles des commissions.

Mais j'ai voulu ménager, notre (nouveau) secrétaire général en lui évitant ces recherches fastidieuses sans réel intérêt.

Je souhaite tout simplement vous dire MERCI à chacun d'entre vous.

Tout d'abord MERCI à toi, Janine qui va prendre congé de nous.

Ton sens aigu et ton exercice averti de la chose politique nous manqueront. Même si la commune de Vandœuvres n'est pas dominée par les partis politiques - que cela le reste! - il y a des situations dans lesquelles la politique (au sens noble du terme) doit l'emporter.

Ta connaissance des dossiers et des procédures, ton contact facile avec les communiers ainsi que tes talents de communicatrice nous manqueront.

Si tes prises de position n'ont pas toujours été partagées, elles ne laissaient jamais indifférent et contribuaient aux débats, parfois passionnés selon les objets.

Je te souhaite, selon la formule consacrée, une retraite bien méritée parmi les tiens, auprès de ton mari en particulier avec lequel tu pourras notamment - si ce n'est pas déjà fait - t'exercer au bridge, sans négliger bien entendu tes talents de grand-maman.

MERCI à toi, Catherine, qui va reprendre le flambeau (Oui, je sais ! Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tuée, mais faut-il vraiment tuer l'ours ?).

Ton sens de la mesure, ton intégrité, ton calme et ta courtoisie seront tes atouts, pour mener à bien la nouvelle fonction qui t'attend.

MERCI à toi, **Emmanuel**, Maître Capello au service des rédacteurs de la Coquille; Maître Hamilton pour les flous artistiques des paysages de Vandœuvres et notre Christian Kouchner de l'humanitaire;

MERCI à toi, **Cyril**, pour avoir présidé de manière sereine, une année durant, le CM; ton intérêt marqué pour les questions de l'environnement mais aussi ta jovialité nous manqueront;

MERCI à toi, **Elizabeth**, pour ton engagement en matière humanitaire et culturelle et tes rapports de commission circonstanciés;

MERCI à toi, **Viviane**, pour tes coups de gueule, en particulier concernant le GICAL; on peut dire que si le dossier a pris la tournure qu'il a aujourd'hui, tu n'y es pas étrangère; nous avons en toi un défenseur acharné et inconditionnel de la qualité de notre environnement communal;

MERCI à toi **Justin**, pour tes synthèses de bon père de famille, mais aussi pour cette poignée de main si chaleureuse en début de chaque réunion;

MERCI à toi, **Christophe**, pour tes interventions toujours pertinentes et pondérées, ne mêlant pas passion et raison;

MERCI à toi, **Laurence**, notre joker; te voici désormais de plein pied dans le conseil municipal; nous savons que nous pouvons compter sur ton engagement dans le domaine culturel;

MERCI à toi, **Gabrielle**, pour tes deux années de présidence au CM mais aussi pour ta disponibilité, sans cesse renouvelée, auprès des communiers, qu'ils soient petits ou grands; nul doute que tu poursuivras ainsi, consciencieusement, dans la nouvelle voie qui s'offre à toi;

MERCI à toi, **Jean-Philippe**, pour ton esprit visionnaire, jamais altéré par les flots de chiffres qui, périodiquement, t'ont assailli;

MERCI à toi, **Daniel**, pour ton esprit critique, politique, ta franche camaraderie et ton savoirvivre que tu as plus particulièrement su nous faire apprécier lors de la dernière sortie du Conseil;

MERCI à toi, **Pierre Sutter**, pour tes remarques toujours bienvenues et pour ton souci de faire respecter l'horaire;

MERCI à toi, **Pierre Bosset**, pour tes interventions souvent tranchées mais contribuant toujours à la qualité des débats;

MERCI à toi, **Thierry**, pour ton expérience du terrain et ton souci de contribuer au bien-être de cette commune dont aucun recoin ne t'est étranger;

MERCI à toi, **Maurice**, dépositaire de "l'esprit de Vandœuvres", pour ton esprit de synthèse et ton sens de la mesure qui ont permis de recentrer la discussion lorsque celle-ci dérapait;

MERCI à toi, **Véronique**, pour avoir soutenu efficacement la cause des enfants; nous nous rappellerons que si chaque élève de l'école de Vandœuvres peut désormais avoir son propre dictionnaire, c'est grâce à ton opiniâtreté!

MERCI à toi, **René**, toujours passionné et enthousiaste, pour nous avoir fait partager tes connaissances et ton savoir-faire en matière d'environnement;

MERCI à toi, **Nicolas**, qu'on ne pourra désormais plus appeler "M. le Gendre", pour tes plaidoiries enflammées et pour le lancement réussi de la Coquille qui est largement lue et appréciée de nos communiers;

Encore MERCI à toi, **Thierry BRICHET**, pour ta patience durant certaines longues séances du CM, ta plume précise dans la rédaction des PV et ton lien efficace entre la Mairie et le CM;

Et encore merci à tout le personnel de Mairie, Dominique, Liliane, Martine et Aline pour leur travail d'appui dévoué, ô combien nécessaire au bon fonctionnement de notre administration communale.

A bientôt sur les bancs du CM ou ailleurs et, pourquoi, pas rendez-vous au futur bar de la salle des combles !

Discours de Mme le Maire

Dans l'énumération, il manquait un MERCI au président du Conseil municipal. Merci pour ces mots chaleureux, exprimés avec le talent qu'on lui connaît, et pour avoir présidé les séances du Conseil d'une main de maître.

MERCI également aux anciens présidents du Conseil.

Comme il s'agit de mon dernier plénum, je souhaitais vous adresser également quelques mots pour vous dire le plaisir que j'ai eu à occuper ma fonction. J'ai donné le meilleur de moimême pour l'intérêt général.

Depuis que je me suis installée dans la commune, j'ai eu envie de tout faire pour la protéger, préserver sa valeur environnementale, tout en contrôlant un développement inévitable. J'ai essayé de mettre en adéquation les intérêts publics et la volonté des Vandœuvriens.

Merci à vous car nous avons passé des moments de grande joie, même s'il y a aussi eu des instants d'énervement. La commune a de la chance : la barque est bien menée et la continuité est assurée.

J'ai une larme pour Cyril. Selon l'usage, tu recevras, cher Cyril, un arbre, symbole de Vandœuvres, et en attendant, je te remets le traditionnel stylo-souvenir.

N'oubliez jamais que, pour qu'une équipe gagne, elle doit être soudée. Bon vent pour l'avenir.

1. Approbation de l'ordre du jour

- Mme le Maire demande l'ajout d'un point 6bis « Décision importante sur un achat » à l'ordre du jour.
- Cette demande est approuvée et l'ordre du jour, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 10 mars et 14 avril 2003

Procès-verbal du 10 mars 2003

• Mme KUFFER signale que certains chiffres mentionnés dans le chapitre consacré à la traversée du village ne sont pas forcément justes, mais elle n'en demande pas la rectification formelle dans la mesure où le dossier est encore à l'étude.

• Elle demande par contre que soit effectuée la correction suivante, au 9^e paragraphe de la page 11 : « ... la paroisse a déjà reçu une aide en **1998 et 1999**... » et non en 2002, comme indiqué dans le procès-verbal.

• Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du 14 avril 2003

• Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

• M. le Président indique que, selon la proposition de l'exécutif, les conseillers ont réfléchi à la composition du prochain bureau du conseil municipal. Il la communique à titre d'information : M. BOSSET, président, Mme CHRISTE, vice-présidente, M. TERRIER, secrétaire. Il demande aux autres conseillers qui seraient intéressés à faire partie du bureau de le faire savoir d'ici à la prochaine séance du conseil.

4. Communications du Maire et des Adjoints

Voyage de la Chorale Arte Musica en Chine

- Mme le Maire signale que l'APEVAN a réagi au fait que la chorale avait maintenu son voyage en Chine malgré l'épidémie de pneumonie atypique et que des réactions ont également eu lieu à l'école des Crêts-de-Champel. Elle ajoute que le département de l'instruction publique a pris ses responsabilités en indiquant le 27 avril que les enseignantes ne devaient pas reprendre leur travail avant trois jours, que cette durée a été prolongée à une semaine ce matin 28 avril et qu'une nouvelle décision devrait être prise ce soir, prolongeant cette mesure à 10 jours. Mme le Maire relève qu'il ne s'agit pas d'une vraie quarantaine mais que cela constitue une garantie pour les enfants de Vandœuvres.
- M. le Président demande si des remplaçants ont été désignés.
- Mme le Maire répond par l'affirmative. Elle signale en outre que la TV romande s'est rendue à Milan pour rencontrer les participants au voyage pendant leur escale et qu'un médecin était présent à leur retour à Genève. Elle ajoute que le voyage s'est bien déroulé, sans appréhension et indique qu'elle a demandé aux enseignantes de ne pas se rendre dans leur classe, même en l'absence des élèves.
- Mme le Maire relève qu'elle a été perturbée par un petit phénomène survenu entre samedi et dimanche : les serrures de l'école ont été bouchées avec du bois et une matière collante. Elle ajoute que les concierges sont parvenus à nettoyer les cylindres et que la rentrée a pu s'effectuer normalement.
- Mme le Maire se dit consciente de l'angoisse créée par cette épidémie mais elle estime qu'il ne faut pas propager la psychose. Elle relève que beaucoup de rumeurs se sont développées et que quand une psychose est lancée, il est difficile de l'arrêter. Elle estime en outre que le département peut être pardonné car l'on n'imaginait pas que les choses prendraient cette tournure.

GICAL (visite au centre de compostage de Krauchthal, le 8 mai 2003)

• Mme le Maire indique qu'elle voulait se joindre à la visite mais qu'une audience concernant le GICAL aura lieu le même jour. Elle précise qu'elle va essayer de s'arranger.

Voyage en Roumanie

• Mme le Maire fait part de son voyage en Roumanie. Elle signale qu'elle a remis aux autorités de Satulung le chèque de la commune (USD 5'000.-), correspondant au non-dépensé sur la somme votée par le conseil à l'occasion de la visite des Roumains à Vandœuvres.

- Elle indique que l'accueil a été très chaleureux, que les Roumains transmettent leur bons messages aux autorités de la commune et qu'ils ont gardé un souvenir lumineux de leur venue en Suisse, notamment de leurs visites du Musée de la Croix-Rouge, du Parlement genevois et du Musée olympique. Elle ajoute que le voyage a compris beaucoup d'officialités, dont une rencontre avec un vice-ministre.
- Elle signale que l'argent remis servira à « retaper » l'école, ce qui sera bien utile car elle tombe en décrépitude et que le Conseil municipal, dont elle a assisté à une séance, a affirmé qu'il allait vérifier comment l'argent serait utilisé par le maire. Elle estime qu'il est important de garder le contact avec les autorités de Satulung, même si aucune nouvelle aide matérielle n'est décidée.

5. Rapports des commissions

a) Ecole, sports

(Mme CHRISTE)

La commission, réunie le 24 mars 2003, a étudié les points suivants.

- Pour la première fois, la commission a auditionné toutes les associations domiciliées à Vandœuvres.
- **APEVAN** (Mme BRIFFAUD) : cours de dessin, de rythmique (le cours de percussion va s'arrêter à la fin de cette année scolaire), journée Pedibus, cours d'anglais, participation d'enfants à la course de l'Escalade. Un projet de cours d'espagnol est à l'étude et une garde des enfants de 16h. à 18h. est également envisagée.
- **RESTAURANT SCOLAIRE SEL & POIVRE** (rapport de Mme de PICIOTTO, absente lors de la séance): comité de 11 membres, restaurant ouvert quatre jours par semaine, 97 familles inscrites, soit 137 élèves, surveillance de quatre animatrices du GIAP et présence de deux aides de cuisine.
- TANIÈRE DE L'ÉVEIL (Mme GAMPERT) : 8 enfants actuellement, contre 15 en début d'année, 12 inscriptions fermes et 2 en liste d'attente pour l'année prochaine, effectif maximum admis de 14 enfants.
- TOBOGGAN (rapport de Mme SCHMITZ, absente lors de la séance): normalement ouvert 4 matinées par semaine, accueille 18 enfants, 34 inscriptions en 2002-2003 donc ouverture exceptionnellement deux fois 4 demi-journées et augmentation de la subvention communale de Fr. 22'000.- à Fr. 35'000.-, tarif mensuel également passé de Fr. 200.- à Fr. 250.-, bilan positif mais réserves financières en baisse, changements survenus dans le comité, 20 inscriptions à ce jour pour 2003-2004 donc retour à la situation habituelle avec ouverture 4 matins par semaine.
- **BIBLIOTHÈQUE** (Mme COGNE): environ 80 familles membres en plus des enfants de l'école automatiquement inscrits et de ceux qui en font la demande, 400 livres pour les petits, 150 pour les moyens et 500 pour les grands, le fond de livres augmente petit à petit, une section « bandes dessinées » plus importante est à l'étude, goûter et contes organisés pour l'inauguration, expérience renouvelée pour la Saint-Nicolas, ouverture 4 fois par semaine, visite d'environ 40 enfants par semaine, comité très satisfait du succès remporté

et reconnaissant à la mairie d'avoir permis sa réalisation, espoir de disposer à l'avenir de locaux plus vastes.

- CLUB DE BRIDGE (rapport de M. HAGMANN, absent lors de la séance): 70 membres cotisants plus une soixantaine de joueurs ponctuellement pour les tournois qui ont lieu toutes les trois semaines (participation de 40 personnes maximum), reconnaissance à la commune pour la mise à disposition d'un local, succès réjouissant.
- TENNIS CLUB DE VANDŒUVRES (M. LEHNER): Fr. 70'000.- de réserves actuellement, courts refaits, 167 membres dont une trentaine de joueurs réguliers, cours pour juniors le mercredi après-midi, cours particuliers seront donnés en été.
- M. TURRETTINI demande des précisions sur la réserve de Fr. 70'000.-.
- M. STALDER indique que M. LEHNER voudrait utiliser cet argent pour organiser des cours pour les enfants.
- M. BOSSET trouve surprenant qu'une réserve de trésorerie ait été constituée alors qu'une subvention a été accordée pour refaire les courts.
- Mme le Maire trouve anormal qu'un rabais de cotisation n'ait pas été accordé en 2002 alors que les membres n'ont pas pu jouer pendant six semaines à cause des travaux. Elle estime en outre, d'un point de vue de politique de gestion communale, qu'il ne devrait pas être possible qu'une association ait autant de réserves car les communiers doivent pouvoir profiter des ressources des associations. Elle pense qu'il était juste que la commune finance les travaux mais que le club aurait dû diminuer ses cotisations.
- Mme KUFFER indique qu'elle va prendre contact avec M. LEHNER et examiner cette question avec lui.
- Mme d'HESPEL demande par qui est payé l'entretien annuel régulier du tennis.
- Mme KUFFER répond que les joueurs remettent les courts en ordre quand ils ont fini de jouer.
- Mme le Maire relève que le club paie actuellement Fr. 15'000.- de location par an, contre Fr. 10'000.- précédemment. Elle ajoute que le club était jusqu'à il y a quelques années membres de l'association genevoise des clubs de tennis, et qu'il avait de ce fait une cotisation à payer, mais qu'il devait également organiser des tournois, lesquels ne rencontraient pas de succès. Elle indique que le club a alors démissionné et qu'il n'a dès lors plus à assumer cette cotisation. Elle propose que le sujet soit rediscuté l'an prochain et qu'un tournoi (ou une autre manifestation) soit organisé avec les conseillers.
- Organisation de la fête des promotions: un film portant essentiellement sur la commune et tourné par les élèves sera projeté à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la nouvelle école, attractions foraines (carrousel, voltigeur, circuit des quads), présence des scouts qui trouvent le bilan de leur participation en 2002 très positif, repas en principe équivalent à celui de l'an dernier.
- **Bilan de la fête de l'Escalade 2002** : mauvaise qualité de la sono, proposition d'installer à l'avenir des tables et des bancs, requête de l'APEVAN pour un podium plus élevé afin que le défilé des enfants déguisés soit mieux mis en valeur.
- **Prochaine rentrée scolaire**: à ce jour, 34 nouveaux élèves sont annoncés, 19 quitteront l'école, il faut donc compter 216 élèves à la rentrée, ce qui nécessiterait l'ouverture d'une classe supplémentaire. L'inspectrice a écrit aux parents pour savoir s'ils avaient l'intention de déménager, de placer leurs enfants dans l'enseignement privé, etc.
- Sports: Marche pédestre en 2005: « Marche de la Médiane contre le cancer », marche populaire de 10 km. qui a lieu chaque année dans une commune du canton et dont le but est de récolter des fonds et de sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les malades et leurs proches, proposition d'organiser cette marche à Vandœuvres en 2005 ou 2006.

• Mme le Maire souhaite faire une remarque sur le début du rapport. Elle rappelle que des pique-niques scolaires avaient été organisés il y a quelques années, lesquels n'ont, après quelques temps, plus répondu à un intérêt. Elle relève qu'aujourd'hui un restaurant scolaire est à la disposition des enfants et qu'on envisage de créer une garderie pour qu'ils puissent rester à l'école après les heures de cours. Elle pense que la commune doit réfléchir à la question de savoir si elle entend prendre en charge les enfants toute la journée. Quel est le rôle de l'Etat et celui des parents ? Faut-il accepter sans autre un changement évident de

- S'agissant du projet de l'APEVAN d'organiser un cours de langue supplémentaire (espagnol), Mme le Maire trouverait préférable de prévoir un cours de dessin ou de gymnastique. Elle estime que les enfants auront le temps d'apprendre les langues plus tard et que les étudier à raison d'une heure par semaine n'est pas suffisant. Elle est d'avis que le savoir-être est aussi important que le savoir-faire.
- M. TERRIER trouve étonnant que le restaurant scolaire marche aussi bien et que les autres activités n'attirent pas plus d'enfants.
- M. STALDER demande quel est le prix, par enfant, d'un repas scolaire.
- Mme CHRISTE indique que le prix est de Fr. 8.- pour le repas et Fr. 3.- pour le GIAP.
- Mme le Maire relève que la commune verse Fr. 47'500.- par an au GIAP.
- M. STALDER trouve que Fr. 11.- par repas n'est pas assez cher.
- Mme CHRISTE signale que c'est le même prix que celui qui est appliqué en ville.

Décision:

mentalité de société.

• Le procès-verbal de la commission *Ecole*, *sports* du 24 mars 2003 est approuvé à l'unanimité.

b) Bâtiments communaux, PCi

(M. FOËX en l'absence de M. RINALDI, président)

• La commission s'est réunie le 31 mars 2003 et l'objet des discussion a déjà été traité par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 14 avril. Il n'y a donc pas lieu de reprendre le sujet.

Décision:

• Le procès-verbal de la commission *Bâtiments communaux*, *PCi* du 31 mars 2003 est approuvé à l'unanimité.

c) Administrative, financière et juridique

(M. de TOLEDO)

La commission, réunie le 9 avril 2003, a étudié les points suivants.

Analyse et approbation des comptes 2002

Considérations générales

• Une petite modification a été apportée cette année à la première page des comptes, avec l'ajout d'une rubrique « Excédent de revenus » qui permet de voir l'historique des comptes des dernières années. L'excédent de revenus, en 2002, est le plus important depuis 1997 et sans doute même de tous les temps.

• La recette fiscale des personnes physiques étant quant à elle en baisse (8,203 mio de francs en 2002 contre 9,996 en 2001), pourquoi cet excédent de revenus record? La réponse se trouve en grande partie en page 2, rubrique 330 *Amortissements - Patrimoine financier* (comptes 2001 = Fr. 378'538,93, budget 2002 = Fr. 130'000.- et comptes 2002 = Fr. -754'802,74). La commission s'était étonnée des montants de cette rubrique lors de l'examen des comptes 2001. Il avait été expliqué que ces montants correspondaient à des

retards dans le paiement des impôts, notamment dus au changement de système fiscal. Il avait donc fallu augmenter la provision constituée à cet effet. Cette augmentation avait pénalisé l'excédent de revenus en 2001. En 2002, un montant de Fr. 130'000.- a été provisionné. Or, la commune a bénéficié d'un arriéré d'impôts de Fr. 754'802,74, ce qui a

substantiellement amélioré le résultat.

• Le total des charges (bas de la page 2) est inférieur à ce qui avait été prévu au budget, et, ce qui est plus intéressant, les charges de fonctionnement n'ont été, en 2002, que d'environ un pour cent supérieures à celles de 2001. Ce pour cent s'explique par quelques dépenses ponctuelles (visite des Roumains, livre *Paysages de Vandœuvres*) et par les activités culturelles. Cette progression d'un seul pour cent est remarquable et reflète la gestion saine de l'exécutif. S'agissant de l'excédent de revenus élevé constaté en 2002, il est toutefois à mettre au compte de l'augmentation des recettes fiscales, sur lesquelles la commune n'a aucune emprise.

Dépenses d'investissements 2002 (feuille jaune)

• La plupart des investissements ont dépassé les budgets prévus, mais il faut relever qu'ils avaient été votés avant que le conseil demande l'instauration de crédits d'étude. Ceci démontre, selon M. de TOLEDO, le bien-fondé de cette politique, d'où la suggestion qu'il a faite en commission de demander à la commission de l'aménagement du territoire de faire une analyse en vue d'un règlement communal concernant la politique d'investissements. Il a en outre proposé que la commune prévoie une notion de prix garanti lorsqu'elle commande des travaux.

Bilans comparés aux 31 décembre 2001 et 2002 (feuilles saumon)

• Le bilan 2002 est réjouissant.

<u>Tableaux n° 1 à 9 (feuilles roses)</u>

• M. de TOLEDO a rappelé en commission qu'il avait proposé de faire une planification sur quelques années et qu'il faudrait que cela se traduise, dans le mandat confié à Madame ORTIS, par un plan d'aménagement avec une perspective plus lointaine que l'année à venir, par exemple sur trois ans. Il trouve lacunaires les indications fournies à Madame ORTIS et suggère qu'il lui soit demandé de faire une étude prospective afin de planifier les investissements. Il relève qu'en matière d'aménagement on a souvent affaire à des sommes importantes.

<u>Tableau des immeubles (feuille bleue)</u>

• M. de TOLEDO a proposé que la commission des bâtiments communaux étudie la question du rendement des immeubles et prévoie une présentation à ce sujet.

Projets de délibérations

• L'exécutif a donné des explications détaillées sur les crédits budgétaires supplémentaires. La question de l'aménagement de nouvelles classes a largement été débattue et la commission a voté un préavis positif sur toutes les délibérations y relatives, le conseil

municipal ayant ensuite tranché lors de la séance extraordinaire du 14 avril dernier. Les projets de délibérations ont été acceptés à l'exception de celui qui concernait la création de classes dans la nouvelle école, refusé par 4 voix pour et 11 voix contre.

• La commission a donné un préavis positif au projet de délibération visant à la création d'une zone 30 km/h dans le secteur Blonde/Buclines. M. de TOLEDO indique qu'il a voté contre, jugeant le prix de ces aménagements exorbitant.

6. Projets de délibérations

DELBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

Vu l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2002 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2002 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 avril 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 28 avril 2003,

DECIDE, à l'unanimité, soit

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2002.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2002 pour un montant de <u>Frs 5'714'849.46</u> aux charges et de <u>Frs 8'203'487.71</u> aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à <u>Frs 2'488'638.25</u>
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2002 pour un montant de <u>Frs 1'444'513.96</u> aux dépenses et de <u>Frs 229'081.70</u> aux recettes, les investissements nets s'élevant à <u>Frs 1'215'432.26</u>
- 4. D'approuver l'augmentation des investissements nets de <u>Frs 1'215'432.26</u> par l'autofinancement à raison de <u>Frs 4'378'600.80</u> au moyen de la somme de <u>Frs 1'889'962.55</u> représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à <u>Frs 2'488'638.25</u>.

L'excédent de financement s'élève à Frs 3'163'168.54

- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à <u>Frs 2'488'638.25</u> représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2002
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2002, totalisant tant à l'actif qu'au passif <u>Frs</u> **54'722'670.56**.

* * *

DELIBERATION

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2002,

Vu l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 avril 2003,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 28 avril 2003,

D E C I D E, à l'unanimité, soit

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- 1.D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2002, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 145'608.30.**
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à <u>Frs 1'044'975.84</u> ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Annexe : liste des crédits budgétaires supplémentaires

* * *

DELIBERATION

CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE, AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE VANDOEUVRES

Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de Frs 900.000.- voté par le Conseil municipal, le 30 octobre 2000,

Vu le décompte final au 31 décembre 2002 d'un montant de Frs 1.224.199.80,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 avril 2003,

LE CONSEIL MUNICIPAL dans sa séance du 28 avril 2003,

DECIDE, à l'unanimité, soit

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de Frs 324.199.80 pour couvrir cette dépense.
- D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 30 octobre 2000, au moyen des annuités qui figurent dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n° 740.331, « Amortissement des investissements », jusqu'en 2022.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

DELIBERATION

CREATION D'UNE ZONE 30 KM/H DANS LE SECTEUR BLONDE/BUCLINES

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 9 avril 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 28 avril 2003,

par 9 voix pour 3 voix contre 2 abstentions,

- ➤ d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de Fr. 100'000.-, pour couvrir les travaux de création d'une zone 30 km/h dans le secteur Blonde/Buclines.
- Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

- Imputation: investissement 620.501

amortissement 620.331

- Amortissement de la dépense de Fr. 100'000.-, en 20 ans, la première fois en 2005.
- Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6bis. Décision importante sur un achat

- Mme le Maire indique qu'elle a reçu ce jour un appel de M. Albert CAILLER, qui souhaite vendre son immeuble, sis 14, route de Choulex, à la commune. Dans la mesure où l'immeuble est situé au centre du village, elle souhaitait consulter le conseil, afin d'obtenir son préavis pour la réalisation d'une expertise du bâtiment. Elle ajoute que le prix proposé (Fr. 1'300'000.-) semble raisonnable et que l'immeuble est actuellement occupé par un garage, dont le bail échoit en septembre prochain, et deux locataires. Elle relève que l'immeuble n'est pas en très bon état mais qu'il est bien situé.
- Mme de WITT demande quel serait le sens de cette acquisition, sachant qu'il faudrait entretenir l'immeuble, le louer, etc. Elle n'est pas sûre que cela soit le rôle d'une commune.
- Mme le Maire signale que l'opération serait rentable. Elle ajoute que la commune a la chance d'avoir des immeubles locatifs ayant de bons rendements.
- M. PRADERVAND est étonné qu'il y ait deux locataires, vu que le rendement est de Fr. 90'000.-.
- M. FOËX indique que le loyer estimé équivaut à 5 % de la valeur de l'immeuble.
- Mme le Maire relève que cet achat est à considérer sur le long terme et qu'il s'agirait de discuter si la commune entend y prévoir des appartements, un centre administratif ou une crèche, par exemple. Elle trouverait dommage de donner immédiatement une réponse négative et propose de mandater la régie Bory pour faire une expertise.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE trouve la proposition intéressante et souligne que l'immeuble est bien placé dans le village.
- M. FOËX pense qu'il faudrait prévoir un commerce au rez-de-chaussée, car les murs sont très hauts, ou garder le bail du garage. Il relève en outre que la qualité de l'appartement du haut, qui possède une belle vue.
- Mme le Maire indique que si l'exécutif soumet cette proposition au conseil, c'est également car la commune aurait les liquidités nécessaires à cette acquisition et qu'il est actuellement intéressant d'investir dans la pierre.
- M. TURRETTINI est également favorable à l'acquisition d'un bien immobilier. Il rappelle que la commune n'a plus réalisé d'investissement foncier depuis l'achat de la parcelle sise au chemin de la Blonde et que l'acquisition de la maison de M. BIANCHI semble difficile. Il suggère que le dossier soit étudié et que le prix soit éventuellement négocié à la baisse.
- Mme le Maire précise qu'elle aimerait répondre rapidement à M. CAILLER.
- M. BENOIT indique que l'immeuble a été expertisé par Luc PROKESCH Investissements Immobiliers et que des rénovations ont été faites après cette expertise. Il ajoute que la toiture est en bon état mais que les pièces sont assez petites, une grande terrasse sur le garage diminuant la surface habitable.
- Mme le Maire demande s'il serait envisageable d'y prévoir des bureaux.
- M. FOËX relève que ce serait en tout cas obligatoire au rez-de-chaussée.

Décision:

• Le conseil donne son aval pour que l'exécutif aille de l'avant dans l'examen de ce dossier.

7. Propositions du Maire et des Adjoints

Voyage du conseil municipal et Sommet du G8

- Mme le Maire distribue le programme du voyage. Elle indique qu'elle a demandé à Mme SPOERRI s'il était déplacé que les autorités soient absentes de Genève pendant le Sommet du G8 et que Mme SPOERRI lui a répondu qu'il n'y avait pas de problème, puisque la gestion de ce dossier relevait de la compétence du canton et non des communes.
- M. PRADERVAND signale que l'Inspection cantonale du feu a demandé à la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de prévoir des effectifs pendant le Sommet du G8. Il relève que la Compagnie pourra assumer certaines tâches en cas de besoin mais il demande à qui elle devra s'adresser si un grave problème se présente.
- Mme le Maire indique que les participants au voyage pourront être atteints sur leur téléphone portable. Elle ajoute que leur retour est prévu le dimanche 1^{er} juin, soit le premier jour du Sommet, après 20 heures, et que, selon le directeur de l'Aéroport, il ne devrait pas y avoir de problème pour atterrir à ce moment-là.
- Mme le Maire relève que le coût du voyage est dorénavant dû, ce qui signifie qu'il faudra faire appel aux assurances annulation en cas de renoncement.

8. Propositions individuelles et questions

- M. de UTHEMANN souhaite dire quelques mots dans la mesure où il s'agit de sa dernière séance du conseil municipal. Il relève qu'il aurait volontiers continué mais que la démocratie en a décidé autrement. Il affirme avoir passé des moments très intéressants et enrichissants, avoir appris à connaître chacune et chacun et s'être fait des amis. Il a apprécié la convivialité, l'amitié et l'humour qui prévalent au sein du conseil, malgré les oppositions sur certains sujets. Il souhaite aux conseillers de l'énergie, du courage, de l'abnégation, de la créativité et de l'imagination pour la commune, afin qu'elle continue de se développer dans l'harmonie et la prospérité. Il leur formule tous ses vœux pour la suite.
- Mme CHRISTE signale la présence de piques dans le pneu de la tyrolienne du parc de la mairie, lesquelles peuvent blesser les utilisateurs. Elle demande qu'il soit remédié à ce problème.
- Mme le Maire rappelle que la prestation de serment des maires et adjoints aura lieu le 23 mai, à 17 heures, à la Cathédrale Saint-Pierre. Elle espère que plusieurs conseillers pourront y participer.

9. Date de la prochaine séance

• séance n° 1 : lundi 2 juin 2003 (prestation de serment des conseillers municipaux)

La séance publique est levée à 22h10 et est suivie par le huis clos concernant les dossiers de naturalisation.

10. Dossiers de naturalisation (huis clos)

La Secrétaire du Conseil municipal

Le Président du Conseil municipal

Véronique CHRISTE

Christophe IMHOOS